

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés:

Nom: Cantieri
Prénom: Marie pascaline / Patrick
Adresse: Motel les hameaux de bottaccina 20129 Bastelicaccia
SIRET : 378 920 664 00018
Site internet: www.motel-hameaux-bottaccina.com

dénommé le bailleur d' une part,

et:

Nom:
Prénom:
Adresse:

dénommé le preneur d' une part,

Il a été convenu d' une location saisonnière pour la période du au

Adresse de location : Motel les hameaux de bottaccina 20129 Bastelicaccia

Montant du loyer : toutes charges comprises sauf taxes de séjour
(0,25 centimes d' euro par personne adulte et par jour).

Les arrhes de 30% doivent être versées par le preneur.

Le solde de ainsi qu' un dépôt de garantie de devront être versés le jour de la remise des clés, soit le

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé) , le descriptif des lieux loués et un plans d' accès.

Fait en deux exemplaires à Bastelicaccia le

Le Bailleur

Le locataire

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué : Hotel Les Parnoux de Battaccina.....
CP : 20129. Ville : Bastelicaccia.....

Type de location : Appartement Maison

Année de construction : 1976

Surface habitable : 18 m2 33 m2 44 m2

Exposition : ouest

Détails des pièces de l' appartement :

1 salle de séjour avec un coin cuisine, gazinière avec four, frigo, cafetière électrique, vaisselle, 1 lit d' une place, 1 buffet vaisselier, 1 table et 4 chaises. 1 ou 2 chambre(s) avec un lit en 140 (sommier à lattes et matelas en latex avec house protectrice de matelas), 1 armoire, couvertures, oreillers, douche et WC séparés. Eau chaude et eau froide.

Détails des annexes pouvant être utilisées par le locataire :

Une place de parking numérotée est prévue pour chaque appartement.

Draps fourni : oui non

Serviettes de toilettes : oui non

Chauffage : oui non (climatisation reversible)

Description du terrain :

Situés sur une colline avec vue sur mer et montagnes , appartements de plain pied, attenants par groupe de 2 ou de 3, avec entrée independante, pas de vis a vis. Construit sur 1 hectare de terrain où se melent toute variétés de plantes .

Situation de la location par rapport au principaux équipements :

Gare SNCF -> gare de mezzana route de Corte

Hopital -> 12 Km à Ajaccio

Port -> 12 Km à Ajaccio

Aéroport -> 12 Km à Ajaccio

Tous commerces a 2 Km dans le village (pharmacie, bureau de poste, alimentation, station essence, laverie automatique, boulangerie, kiné, medecin generaliste, dentiste, restaurants, pizzeria, bar, ...)

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci- après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intrêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

a) Les heures d'arrivée sont normalement prévues à partir de 14H00. Les heures de départ sont normalement prévues avant 10H00.

b) Il est convenu qu'en cas de désistement :

- du locataire :
 - à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
 - à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

- du bailleur :
 - dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

c) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

d) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couverture, et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébrèchements ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, plafonds, tapis, vitres, literie, etc. ...

f) Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendies, dégât des eaux) . Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24H, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

g) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Il sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

h) Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

i) Les chiens sont interdits.

j) Le bailleur se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol des biens du preneur.

Le bailleur

Le locataire

Lu et approuvé